1915
Genco 90 Octok
Souition arts
$\qquad$
Bail
avee 1 l Lowite Gonoriel rentatit Publiguc.


Bntre les Solissicnés:
Le dree-Présinent de In Socióté des Axts, azissant aut nom de son bureau,
$\operatorname{Dos} x+3+0$
et Ie Prósident de 1 ? Solété generoise d'Utiュité Publicue,
$\qquad$
d'me part,
 $\qquad$
I. a été convenu ce aut smit:

Art.Iex.-
La Socí́té genevoife d'Utinití publique pourve tenix ses 20s Balifes du rez le chanssée de I'Athénóe (armitnéstre compís) destinées auy rámions de 12 Scciété des Arts à poniftion que zes jouss et heures choigis par duttileté munzime, ne genent pas les ménrions de 1a Sosiet des $A x+s$ et de ses classes.

Ant.2. -
Les Comités et Commissions de za société generoise dutilité mubique voumront se réurfi dans Ies mêmes looany et fous 1a même condition.
$A \times+.3 .-$
La Société genevoise d'utilit'́ muriane paiexa pour Ies joutissances stamlıses ci-dessms za sorme de Fr. rry.- (cent soixante quinze fyanas) pax an, parable d'avance en mains du trésorier de lat Souít, des Aits. Les frais de maupfege etđ'éclaimage sexont comptós en sus, a la fin de onaque saison d'hiver.
$A]^{+4 . A .-~}$
La nrésente Ioaation partipa du Ier janvar IaIG, et se renouveliera taciterment d'année en année, sauf arextissement préalabie donné par ?'une des parties 6 mois kे z'evance. Annst convenu et sicmé à Genève, ze 30 octobe IaI5

vice frésident dela
Pocieté des Arts

